

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la greffière-trésorière de la susdite municipalité que,

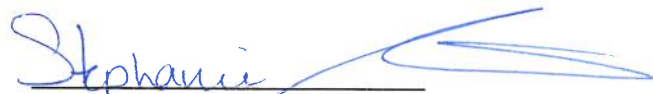
Le Conseil de cette Municipalité, à une séance tenue le 6 mai 2025, a approuvé le règlement portant le numéro 552, qui a pour titre :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 60 ainsi que le Règlement de construction no 59 pour l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de consignes des contenants »

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé au 134, rue Principale à Saint-Anselme, aux heures normales de bureau.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Anselme ce 3^e jour du mois de juin 2025

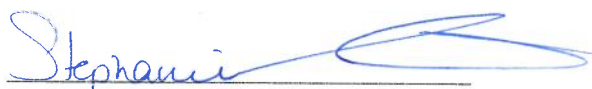


Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 3^e jour du mois de juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de juin 2025.



Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière

